

---

## AVIS D'INFORMATION

---

### RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2022

En application des dispositions des articles L. 3312-1 et D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales,

le rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2022, présenté au Conseil départemental et débattu et délibéré lors de la session du 17 décembre 2021,

est mis à disposition du public et peut être consulté :

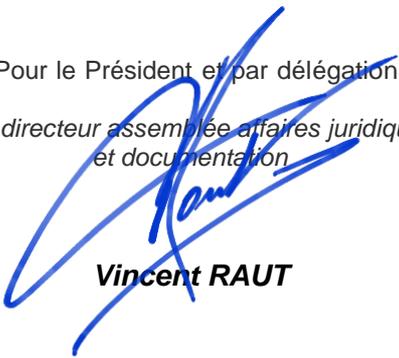
- sur place, en version papier, à l'accueil de Hôtel du Département, 1 avenue de la Préfecture, CS 24218, 35042 RENNES CEDEX;

- sur le site internet du Département en version numérique à l'adresse suivante :  
[www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)

A Rennes, le 20 décembre 2021

Pour le Président et par délégation,

*Le directeur assemblée affaires juridiques  
et documentation*



**Vincent RAUT**